

ANTICIPATION DES SEUILS RE2020

GT1

©Manuel Bouquet / Terra

Avec le soutien de :

TABLE DES MATIERES

Anticiation des seuils RE2020.....	3
------------------------------------	---

ANTICIATION DES SEUILS RE2020

La RE2020 définit des seuils évolutifs au cours du temps pour deux indicateurs d'impacts sur le changement climatique :

- $I_{\text{construction}}$, relatif à la construction (composants du bâtiment et chantier de construction) ;
- $I_{\text{énergie}}$, relatif aux consommations d'énergie en exploitation du bâtiment.

Les valeurs évolutives sont fournies par les décrets n° 2021-1004 du 29 juillet 2021 pour les bâtiments à usage d'habitation et n° 2022-305 du 1er mars 2022 pour les bâtiments de bureaux et d'enseignement primaire ou secondaire. Les valeurs sont définies :

- pour 4 périodes (2022-2024, 2025-2027, 2028-2030 et à partir de 2031) pour $I_{\text{construction}}$;
- pour 3 périodes (2022-2024, 2025-2027 et à partir de 2028) pour $I_{\text{énergie}}$.

A noter que pour le seuil $I_{\text{construction_max}}$, l'une des modulations est aussi évolutive : celle relative à l'impact des données environnementales par défaut et valeurs forfaitaires, M_{ded} .

Dans CAP 2030, il est ainsi préconisé d'anticiper les seuils évolutifs pour $I_{\text{construction}}$ (dont évolution de M_{ded}) et $I_{\text{énergie}}$.

Au fur et à mesure de l'entrée en vigueur de la RE2020 pour les autres usages de bâtiment, cette préconisation pourra être étendue.